



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA CORRÈZE



CORPS DÉPARTEMENTAL
DES SAPEURS-POMPIERS

Tulle, le 24 JAN. 2024

DREAL NA
A l'attention de M. TEYSSIER Laurent
UD 19
Développement durable
19000 TULLE

Service gestion des risques

N/Réf. : PPMM-24/0056

Affaire suivie par le Cdt Pascal PACHERIE

☎ : 05 55 29 64 00

Courriel : ppacherie@sdis19.fr

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

Référence : Mail du 10 janvier 2024 de la Préfecture - Bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Vous m'avez communiqué pour avis le dossier présenté par la société LAPORTE RECUPERATION, pour l'exploitation d'une plateforme de traitement de véhicules hors d'usage, sis rue Grégory Gauthier ZAC de L'Empereur commune de Saint Angel.

J'ai l'honneur de vous indiquer que ce dossier n'amène pas de remarque particulière concernant la défense extérieure contre l'incendie et l'accès au moyens de secours.

Pour autant, l'annexe 5 du dossier présente un stockage de VHU extérieur composé de 3 blocs distant d'environ 3,5 mètres. Dans l'éventualité d'un incendie sur l'un des blocs cet écart n'est pas suffisant d'une part pour engager des moyens de secours et d'autre part le temps de propagation entre les blocs dû au rayonnement thermique et la convection des produits de combustion est très fortement réduit. Le SDIS préconise une séparation d'au moins 8 mètres.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des services d'incendie et de secours
Le chef des Services Gestion des Risques

Commandant Pascal PACHERIE